

**Séance du Conseil communal de Denges**  
**Lundi 8 décembre 2016 à la salle des Jardins**

Il est 20h15 lorsque Mme Capucine ESPANA, Présidente du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

**1. Appel**

L'appel effectué donne

Membres présents	32
Membres excusés	8
Membres non excusés	0

Se sont excusés pour cette séance : Aymard Michel, Borboen Yan, Chiari Milena, Crottaz Gwendal, Ducommun Tim, Flury Poffet Denise, Goette Patrick, Patiny Luc.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré

L'ordre du jour est suivi tel qu'il se présente :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) Projet de budget 2017
- 7) Propositions individuelles
- 8) Divers

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 10 octobre 2016**

Point 14. Divers. M. DE VESTELE tient à préciser que sa remarque relative au tronc d'arbre situé devant le Pont Rouge concernait aussi bien les cyclistes que les piétons.

Point 6. Communications municipales. *Parois anti-bruit côté Lonay-Morges* : travaux déjà réalisés. Mme SEBASTIANI fait remarquer que la date indiquée n'était pas complète.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 10 octobre 2016 est accepté par 28 voix et 4 abstentions. Mme ESPANA prie Mme PALPACUER de le signer. M. TAVERNIER qui a présidé la séance du 10 octobre le paraphe également.

**3. Correspondance**

- 19.10.2016 Transmission par mail à tous les membres du Conseil du règlement du Conseil Communal et d'un Power Point relatif à la loi sur les Communes
- 21.10.2016 Réception d'un courrier du Service des Communes et du Logement précisant les instructions pour les votations du 27 novembre 2016
- 31.10.2016 Réception d'un courrier du comité de l'organisation du souper Saucisses invitant la Présidente du Conseil à participer à leur apéritif
- 02.11.2016 Réception du budget 2017

- 09.11.2016 Réponse au Comité du souper Saucisses pour excuser l'absence de la Présidente
- 24.11.2016 Réception du rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le budget 2017
- 24.11.2016 Courrier à Mme la Préfète l'informant de notre séance de ce soir.

#### **4. Communications du bureau**

Mme ESPANA rappelle que lors de la dernière assemblée, des informations importantes concernant le fonctionnement du Conseil Communal ont été données à tous les membres. Depuis, il n'y a pas eu d'événements essentiels, mis à part les votations fédérales du 27 novembre 2016 – initiative sortir du nucléaire -. Denges a voté positivement avec 276 oui, contre 197 non. Le taux de participation était de 52.99%, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale (45.3%) ou même cantonale (47.9%).

#### **5. Communications municipales et échéancier**

Plusieurs communications municipales :

Concernant la problématique des déchets, M. COLLE signale que diverses variantes sont actuellement à l'étude. Des contacts sont en cours avec les communes partenaires. La Municipalité présentera une proposition à l'assemblée début 2017.

Suite à l'intervention de M. DE VESTELE relative au tronc d'arbre situé devant le Pont Rouge, M. GOLAY avise qu'une amélioration a été faite. Deux troncs balisés sont maintenant posés devant ce pont, ce qui permet un passage plus aisé pour les cyclistes et les piétons.

M. MONNIN a le plaisir d'annoncer que la Commune de Denges dispose désormais de cartes CFF journalières. Une réflexion a été menée à ce sujet de concert avec la commune de Préverenges qui dispose de 3 cartes. Denges a proposé d'en financer une 4ème. Dès le mois d'avril 2017, ces cartes seront à disposition des 2 communes. 1 ou 2 cartes seront disponibles à l'administration communale de Denges. Le prix est fixé à CHF 35. — (prix de vente à Lonay CHF 40. --, St-Prex CHF 39. --, Morges CHF 40. --). Il ne sera pas possible de les réserver, seul l'achat direct est faisable. Une information « tous ménages » et Internet sera diffusée.

Le Journal de Morges n'étant plus soutenu par le groupe Tamédia, il a été repris par son rédacteur en chef M. Jotterand qui s'est approché de toutes les communes de l'arrondissement pour obtenir leur appui. La Municipalité a estimé important de soutenir ce journal régional apprécié de tous. Cela s'est concrétisé par un don de CHF 5'000. --.

M. MONNIN passe ensuite à une présentation Power Point de la gare de triage et du bruit qu'elle engendre. Une rencontre entre les syndics des communes de Lonay, Préverenges, Echandens et une délégation des CFF s'est déroulée récemment.

Les points essentiels sont les suivants

- Adaptation des freins de voie. Les travaux de renouvellement des semelles de freins sont terminés, ce qui a permis, grâce à une technologie nouvelle, d'abaisser fortement le bruit
- Formation du personnel. Le personnel est sensibilisé, lors de formations continues, sur les causes liées au bruit dans leur travail de tous les jours
- Adaptation de la flotte de wagons CFF Cargo. Renouvellement des boîtes d'essieux et des semelles de freins. 50% des wagons étrangers

ne disposent pas encore de ce nouveau système. Ces normes devraient être applicables également à l'étranger d'ici 2019-2020.

- Introduction, dès décembre 2016, d'un nouvel horaire de tri des wagons (voir annexe jointe au présent PV)
- Demande a été faite aux CFF pour qu'ils réalisent une étude sérieuse afin de diminuer le bruit dans la « boucle » vers la route de Préverenges. Dans un délai de 6 mois des mesures devraient être prises pour diminuer les nuisances

M. MONNIN tient encore à relever que durant la présentation de la Municipalité qu'il avait faite lors de l'assemblée du 10 octobre 2016, il a omis de présenter la « 6<sup>ème</sup> Municipale » Mme Anne-Sylvie GEVISIER qui est un maillon essentiel de l'Administration Communale. L'assemblée l'applaudit.

M. FRANCO prend la parole à son tour pour évoquer, également au moyen d'une présentation Power Point, le comptage des véhicules, réalisé du 8 au 14 octobre 2016, effectué sur la commune de Denges,

Une moyenne de 3'323 véhicules/jour traverse notre village. La vitesse moyenne relevée démontre que 85% roulent à 47 km/h.

Un tableau récapitulatif des mesures journalières est joint au présent PV.

M. FRANCO conclut en soulignant que si d'aucuns pensaient que la vitesse à travers le village était trop élevée, il faut se rendre à l'évidence que les usagers, notamment, sur la zone 50km/h respectent en général la limitation.

Ce constat par contre ne peut pas, pour le moment, être transposé sur la zone 30 km/h. Seuls les comptages qui seront opérés dans le futur pourront confirmer ou infirmer les présentes constatations.

M. CHRISTEN souhaite savoir pour quelle raison le contrôle a, en premier lieu, été effectué sur la zone 50 et non 30.

M. FRANCO informe que la zone 30 nécessite d'avoir une certaine distance pour pouvoir effectuer les mesures et pour obtenir ces distances, les capteurs devraient être posés sur des terrains privés. Les propriétaires concernés n'ont pas donné leur agrément.

M. MONNIN rajoute que la configuration de la route au sein du village ne privilégie pas les accès de vitesse, ce qui n'est pas le cas de la zone 50.

M. TAVERNIER exprime ses remerciements à la Municipalité pour ces informations et présentations. Il apprécie le changement positif qui est en train de se mettre en place et revient sur un sujet évoqué lors de la dernière séance, à savoir le parking devant la salle de gym et le contrôle de la circulation. Il souhaite savoir où en sont les démarches effectuées par la Commune.

M. MONNIN assure qu'il n'a pas oublié cette problématique et qu'une étude est en cours afin de mettre au point une politique de parcage optimisée sur le territoire communal. Une proposition sera faite ultérieurement à ce sujet.

## **6. Projet de budget 2017**

Mme ESPANA invite Mme JAQUIER à donner lecture du rapport de la commission Gestion-Finances, sans les conclusions.

Avant de passer les chapitres en revue, la Présidente demande à M. MONNIN s'il souhaite faire quelques commentaires.

M. MONNIN remercie la Commission Gestion-Finances pour son rapport bien rédigé, qui reflète la réalité. S'il est vrai que la Commune n'a pas une envergure pour financer de gros projets, il n'en demeure pas moins que 2 plans de quartiers, les Ochettes et les Marais, sont en cours de réalisation. De plus, depuis que le préavis relatif aux taxes d'infrastructures a été accepté, il est

maintenant possible de les refacturer aux propriétaires. Les taxes des futurs plans de quartier seront donc payées par leurs constructeurs, ce qui permettra à la commune de faire des investissements tels que : école, transports, rénovation de la salle des Jardins. M. MONNIN rappelle encore que le taux d'imposition n'a pas été modifié, mais en fonction des résultats de la votation sur la RIEIII, cela pourrait changer la donne. Il conclut en exprimant sa satisfaction quant à la situation financière équilibrée de notre Commune.

Mme ESPANA passe ensuite en revue toutes les pages du document dont les chapitres suivants suscitent les commentaires ci-après :

**Page 1 – présentation budget 2017**

M. JORDAN souhaite comprendre pourquoi il y a un poste « prélèvement réserve » de CHF 28'000.- dans les revenus et une attribution de CHF 287'000. —au fonds de réserve. Est-ce un montant immobilisé pour de futurs investissements ? Pourquoi prélever d'un côté et attribuer de l'autre ?

M. MONNIN explique que le fonds de réserve est prévu pour les canalisations, égouts, etc. La loi sur les communes oblige à détenir un fonds pour ce genre d'infrastructures. Quant au « prélèvement réserve », l'ancienne organisation du service du feu, bénéficiaire durant plusieurs années, obligeait également à avoir un fonds de réserve. Ce n'est plus le cas actuellement. Pour financer ce service, des prélèvements sont effectués dans ce fonds.

**Page 4 – 101 – Conseil Communal –**

310.00 – 351.00 – Imprimés – chancellerie. S'il y a moins de votations, y aurait-il moins d'imprimés et fournitures s'enquiert M. DE VESTELE ?

Mme ESPANA relève qu'en 2016 – fin d'année de législature – les frais ont été plus conséquents pour ces 2 postes.

En sa qualité de nouvelle conseillère, Mme EIGENHEER aimerait connaître le nombre de personnes qui travaille pour la Commune.

4 personnes, dont une à 70%, sont actives au sein de l'Administration Communale précise M. MONNIN ainsi que quelques aides ponctuelles.

**Page 6 – 210 – Impôts, taxes et patentes**

400.01 – impôt sur le revenu et la fortune. Tenant compte qu'en 2015, les impôts ont totalisé 3,7 millions et que le point d'impôt est en augmentation, M. TAVERNIER estime que le chiffre mentionné au budget 2017 est trop prudent. M. MONNIN ne qualifie pas cette estimation de prudente mais de réaliste et ce d'autant plus que certaines années, des déclarations d'impôts ne sont pas liquidées durant l'année en cours, mais l'encaissement se réalise l'année d'après.

**Page 8 – 352 – Collège « la Crosette » -**

427.03 – loyer locaux scolaires secondaires. Question de Mme SEBASTIANI : pourquoi une diminution constante du montant de ces loyers ?

M. MONNIN admet qu'il y a moins de classes occupées au niveau secondaire, ce qui explique cette baisse.

311.00 – achat mobilier et matériel – Au vu de la diminution des classes occupées, le budget pour ce poste paraît très conséquent à M. DEVESTELE.

M. MONNIN n'est pas d'accord avec cette analyse et explique que ce poste comprend le remplacement de l'outillage du concierge (auparavant matériel partagé avec l'employé communal).

**Page 10 – 420 - Urbanisme**

318.00 – honoraires et prestations de services. M. TAVERNIER remarque que ce poste augmente de 20%. Quelle en est la raison et à quoi se rapportent ces honoraires ?

M. MONNIN détaille : participation à l'ARCAM (Association de la région Cossonay, Aubonne, Morges) CHF 15'000. --, Groupe Région-Morges : CHF 30'000. --, honoraires de l'architecte conseil de la Commune M. Didier

Dubrueil, honoraires du bureau Masotti sécurité sur les chantiers y compris les demandes d'offres pour le plan de quartier des Ochettes.

#### **Page 10 - 430 – Routes**

311.00 – achat mobilier et matériel – 314.02 – Signalisation routière – M.DEVESTELE souhaite des explications sur ces 2 postes.

M.MONNIN : le poste 311.00 se rapporte aux radars de sensibilisation, quant au poste 314.02, il s'agit du marquage des différentes zones de parcage.

#### **Page 12 – 510 – Enseignement primaire**

352.00 – Part. Ets Primaire Préverenges. Mme SEBASTIANI remarque qu'il y a moins d'élèves qu'en 2016, pourquoi le budget est-il plus élevé ?

M. FRANCO apporte l'éclairage suivant : l'EPSP (établissement primaire et secondaire de Préverenges) est géré par la bourse communale de Préverenges. Répartition des coûts : 50% par élève, 50% par habitant. La primarisation va des classes 1 à 8, le reste = niveau secondaire.

Le budget est de CHF 498'000. —pour le primaire et de CHF 254'000. -- pour le secondaire. Total CHF 570'000. —pour 2017.

Le budget communal ne suscitant plus de remarques, Mme ESPANA passe à l'examen de celui des EPSP qui ne soulève aucune question.

M. TAVERNIER exprime ses remerciements à la Municipalité pour la qualité du travail et la bonne présentation de ce budget 2017.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Mme ESPANA clôt la discussion et demande à Mme JAQUIER de donner lecture des conclusions du rapport de sa commission.

**Le budget 2017 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.**

### **8. Propositions individuelles**

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

### **9. Divers**

M. CHRISTEN se soucie de savoir où en est le projet de fusion des communes. M. MONNIN admet que ce projet est au point mort. La population avait été consultée et plusieurs étapes entamées, mais une commune ne s'étant pas prononcée, le projet est pour l'instant abandonné.

M. TAVERNIER mentionne une étude faite par l'IDHEAP (institut des hautes études en administration publique) au cours de laquelle Denges avait plébiscité la fusion à hauteur de 80%.

Les réticences sont nombreuses admet encore M. MONNIN. L'aboutissement de ce dossier est difficile.

Mme ESPANA communique quelques dates importantes à retenir :

19 juin 2017 – comptes 2016. Un conseil pourrait se dérouler en mars, mais cela reste à confirmer.

6 mai 2017 – sortie du Conseil Communal. Des informations complémentaires suivront.

Mme FAIVRE se demande si en cette période de l'Avent où tout le monde a besoin de lumière et de chaleur, un budget serait envisageable pour décorer l'Eglise.

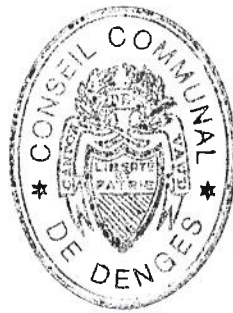
M. MONNIN concède que rien n'a été prévu à ce sujet, mais annonce que pour la première fois, la décoration du sapin de Noël qui trône devant l'Administration Communale a, pour des raisons de sécurité, été confié à des professionnels.

Plus personne ne demandant la parole, Mme ESPANA lève la séance à 21.15h.

S'ensuit une verrée offerte par la Municipalité.

La Présidente

  
C. Espana



La Secrétaire

  
F. Palpacuer